



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 057-245700695-20260414-D2026_50_SI-AR

DECISION 2026-50

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique de l'Environnement – Développement durable ayant eu lieu par voie dématérialisée du 2 au 6 mars 2026, pour le dossier n° 15,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 avril 2026

Le Président

Roland BALCERZAK





Communauté de Communes de Cattenom et Environs
Département de la Moselle



LISTE DES VAE POUR LA COMMISSION DÉMATÉRIALISÉE DE MARS 2026

N° de dossier	NOM	Prénom	Commune	Montant subventionnable	Matériel	Montant aide
15	WINAND	Thibaut	CATTENOM	119,52 €	Cuve 300 L	59,76 €

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260414-D2026_50_SI-AR